

NOTES SUR LA PEINTURE ARABE

d'après les fresques de la Tour des Dames

DANS L'ALHAMBRA DE GRENADE

Un des côtés de la cour des Lions, dans l'Alhambra, est formé par la salle de la Justice, que composent sept travées richement ornées séparées par des arceaux aux mille stalactites, donnant à l'ensemble l'aspect d'une grotte fantastique. Trois coupoles gracieuses surmontent des pièces carrées qui communiquent avec la cour des Lions par d'élégantes portes ; sur leur plafond, l'on aperçoit dans la pénombre des peintures singulières. Ces peintures sont faites au blanc-d'œuf sur cuir cloué sur des plateaux de bois de peuplier de sept centimètres d'épaisseur, assemblés au moyen de clous recouverts d'étain pour éviter la rouille et l'altération des couleurs. Sur ce bois, le cuir a été appliqué mouillé, tendu et fixé avec des petits clous à tête carrée. D'après Contreras, ⁽¹⁾ une couche de plâtre et de colle de deux millimètres d'épaisseur, de teinte rougeâtre, avait été étendue sur le cuir, pour y pouvoir dessiner au poinçon des personnages et des ornements.

Sur l'une des voûtes sont figurées les amours d'un guerrier arabe et d'une chrétienne, accompagnés d'astrologues, de chrétiens et de maures, de lions, d'ours et de sangliers.

(1) Contreras, *Monuments arabes de Grenade*.

Sur une seconde voûte est une fontaine monumentale entourée de personnages déjà vus sur la fresque précédente. Il s'agit sans doute de la suite de la légende et l'on y retrouve la chrétienne tenant un lion enchaîné, des seigneurs, des pages, des cavaliers, une chasse à l'ours, etc.

La voûte du milieu est la plus intéressante, car l'on y voit dix portraits avec des armoiries, portraits dans lesquels l'on a voulu reconnaître dix rois maures. Or, rien ne me semble permettre cette allégation, ni les physionomies, ni la pose, ni le costume. Il semble qu'il s'agisse plutôt d'un Conseil ou *Mechouar*, et que les personnages représentés soient des ministres de la Cour.

Quoiqu'il en soit, ces peintures paraissent avoir été exécutées vers le milieu du XV^e Siècle, à l'apogée de la puissance musulmane de Grenade.

Le point intéressant est de savoir par qui elles ont été effectuées et si l'on doit en faire un spécimen propre à la peinture arabe.

Pour certains critiques, et parmi eux l'espagnol Contreras ⁽¹⁾, qui a serré la question de plus près, il s'agit bien de peintures exécutées par des artistes *arabes* ; Marcel Dieulafoy ⁽²⁾ est du même avis. Les frères *Hurtado* ⁽³⁾, membres de l'Académie d'histoire d'Espagne, en font des peintures florentines du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle dans le style dit du *cinquecento* et les classent dans les productions de l'école *Giottesque*. D'autres les attribuent à Van Eyck, qui vint à Grenade en 1428, d'autres encore à Roger van der Weyden, qui mourut à Bruxelles en 1484.

En examinant de très près ces fresques, et dans leur ensemble, et dans leurs détails, en relisant dans les auteurs

(1) *Loc. cit.*

(2) Marcel Dieulafoy, *Espagne*, in coll. *Ars. Una*.

(3) D. José y D. Manuel Oliver Hurtado, *Granada y sus Monumentos arabes* (Malaga, 1875).

arabes les descriptions de peintures analogues, en les comparant avec des productions antérieures et de la même époque, il ressort que leur origine *byzantine* est incontestable. Ce sont bien des peintures *musulmanes*, mais pas des peintures *arabes*, et le mot a ici son importance. La Grenade des califes abritait dans ses murs, avec des chrétiens et des juifs, des musulmans venus de tous les points de l'Orient ; mais ces musulmans étaient distincts des conquérants du pays, des Arabes venus des bords de l'Yemen par l'Égypte et l'Afrique du Nord. Et ces Arabes avaient une peinture qui leur était propre et dont rien ne permet de rapprocher les portraits et les scènes peints sur les voûtes de la salle du Jugement.

Par contre, en comparant ces peintures aux peintures byzantines de la même époque, j'ai trouvé entre elles une similitude complète dans le dessin, dans la perspective, le groupement des personnages, la forme des animaux, les détails du costume, etc. (1).

Je pense donc que l'on ne peut considérer ces portraits comme une manifestation de l'art pictural *arabe*, qu'ils doivent être classés dans les peintures musulmanes *byzantines* et j'avais eu, jusque ces temps derniers, la conviction qu'il n'existait aucune représentation authentique de la figure humaine faite par les Arabes.

Au cours d'un récent séjour à Grenade, mon excellent ami Cendoya, architecte-conservateur de l'Alhambra, que je suis heureux de remercier ici de son aimable accueil et de sa grande complaisance, me proposa de visiter avec lui une vieille tour de l'enceinte, où seul il était autorisé à pénétrer, pour me donner la primeur d'une découverte sensationnelle qu'il venait d'effectuer. Je l'accompagnai

(1) Voir les miniatures du manuscrit de Josué et du manuscrit de Cosmas reproduites in Ch. Bayet, *l'Art byzantin*, p. 72 et suiv.

avec joie à travers un dédale de couloirs et d'escaliers et, au sommet de la *Tour des Dames*, dans une pièce carrée dont les murs avaient été brutalement éventrés par des fenêtres et des portes modernes, où le plafond dentellé



était noir de fumée, je vis se dérouler une suite de peintures murales dont j'ai pu emporter la copie fidèle et les photographies jointes à ce travail.

Alors que dans la salle de la Justice rien ne permet de conclure à l'œuvre de peintres maures, ici tout affirme l'exécution arabe. L'ensemble, tout d'abord, frappe par son

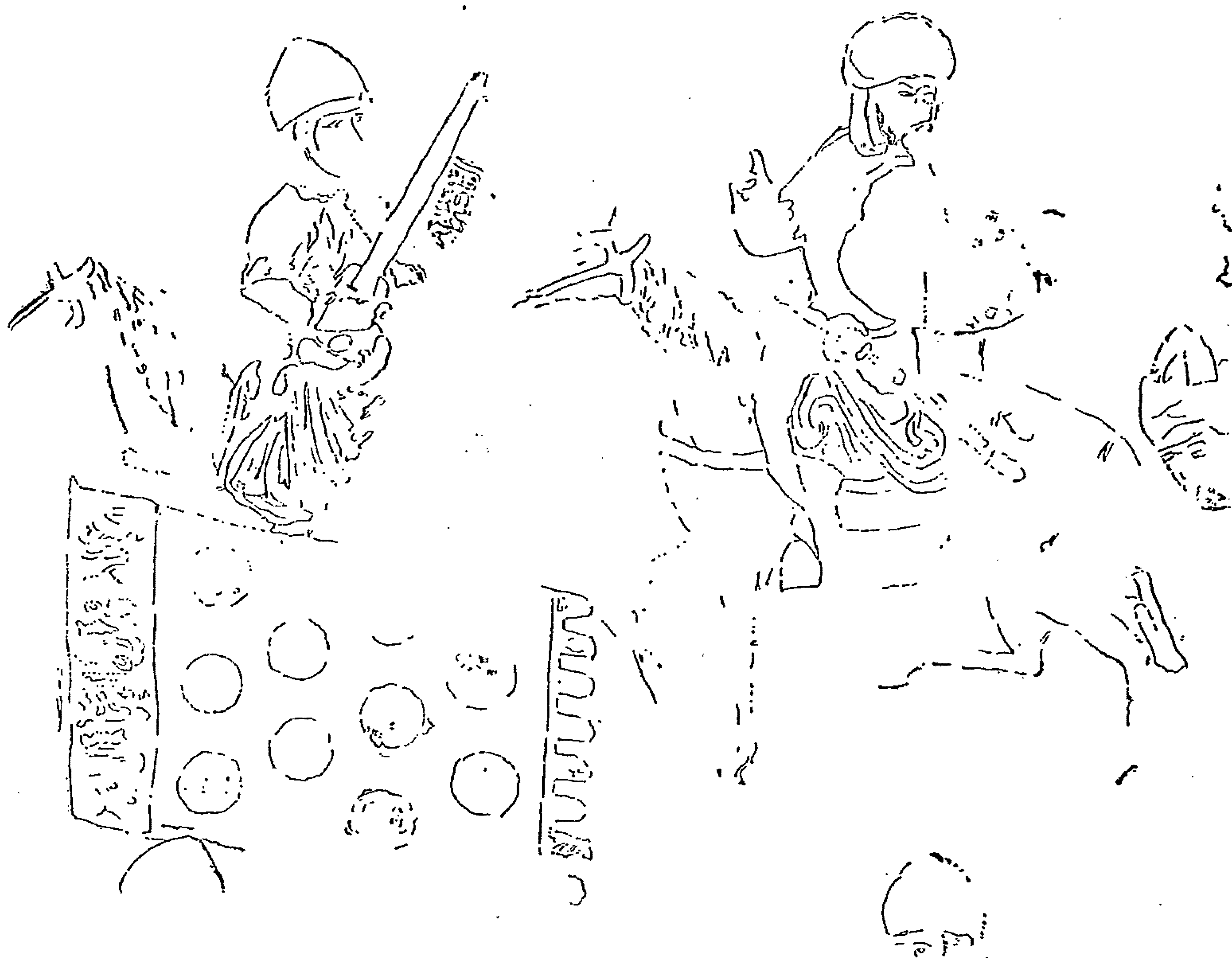
caractère particulier, et si l'on passe aux détails, la conviction est absolue. L'attitude des personnages est celle que nous connaissons tous, chère aux nord-africains ; la physionomie, la coupe de barbe, le regard, les gestes, appartiennent aux maures ; le vêtement est fidèlement traité, dans les plus petits détails. Les animaux domestiques, le lévrier, le mulet, le chameau, sont africains ; quant au cheval arabe, il est partout dessiné avec une perfection vraiment prodigieuse. Dans les scènes de chasse, les animaux sauvages sont admirablement rendus et je défie un peintre qui n'a pas assisté à une chasse au lion ou à la panthère de reproduire, avec une telle perfection, les attitudes propres aux grands fauves.

Cette fois le doute n'était plus permis ; nous nous trouvions bien en présence de peintures murales faites par des Arabes ayant vécu en Afrique dans le palais des rois maures de Grenade.

Mais alors, que devenait la défense du Coran interdisant aux fidèles la reproduction de la figure humaine. J'avais cru jusqu'à ce jour que cette défense était un dogme, et je n'aurais pas songé à la discuter sans cette circonstance imprévue. Je la recherchai dans le Coran sans trouver nulle part autre chose que ce simple conseil : « *Les idoles sont une abomination de Satan ; il faut s'en abstenir si l'on veut être heureux* » (Cor. v. 92).

Dans les *Hadîths*, traditions relatives à la conduite de Mahomet transmises verbalement par les disciples du Prophète, consignés par écrit au III^e siècle de l'hégire et considérés comme un complément de la législation coranique, la défense est plus précise : « *Gardez-vous de représenter soit le Seigneur, soit l'homme, et ne peignez que des arbres, des fleurs et des objets inanimés* ». Mais il ne s'agit point encore là d'une interdiction formelle,

et plus énergiques furent les prohibitions édictées par les Iconoclastes chrétiens qui, peu de temps après la mort de Mahomet, ensanglantèrent l'église d'Orient, si rapprochée du premier foyer de l'Islamisme. En 726 (Mahomet



était mort en 632), l'empereur Léon L'Isaurien ordonna de supprimer toutes les peintures, tous les tableaux et toutes les statues renfermés dans les édifices sacrés ou publics et dans les maisons particulières. En 754, Constantin Copronyme fit prononcer à nouveau par un synode réuni à Constantinople la condamnation formulée par

son prédécesseur. Ces édits provoquèrent des troubles sanglants et il fallut le concile de Nicée, en 787, pour ramener le calme dans les esprits. Or, la querelle des Iconoclastes avait eu dans tout l'Orient un assez grand retentissement pour avoir pu frapper les commentateurs du Prophète et leur avoir fait interdire la figuration d'Allah et la reproduction de la figure humaine.

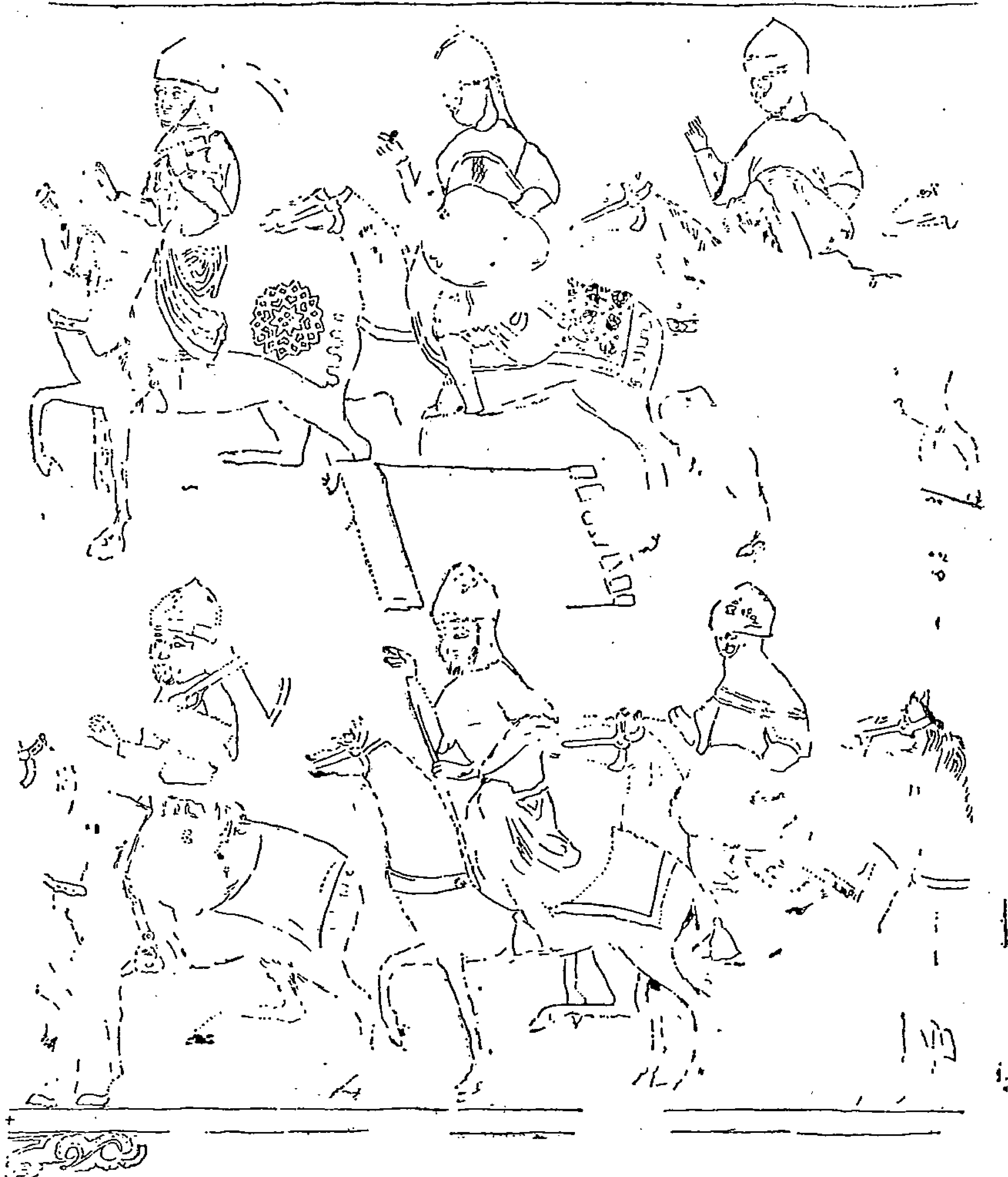
D'après un des plus distingués parmi les lettrés musulmans de la Medersa d'Alger, l'origine de cette prohibition pourrait peut-être se retrouver dans le commentaire d'une des scènes de la vie privée du Prophète : « Une des femmes de Mahomet reçut un jour en cadeau un splendide tapis persan orné d'une belle tête d'homme. Le prophète interdit à sa femme de conserver ce cadeau et fit enlever le tapis en défendant qu'à l'avenir aucune reproduction de figure humaine entrât dans sa maison ».

Un autre lettré m'a certifié que cette défense, faite verbalement, ne concernait nullement la peinture, mais seulement la sculpture, le prophète ayant craint que chez des peuplades barbares, la matérialisation d'Allah ne vînt à ramener l'idolâtrie, contre laquelle il avait tant de peine à lutter.

Il faut croire que la défense de reproduire la figure humaine ne fut pas prise au sérieux par les Arabes des premiers siècles de l'Hégire, et quelques recherches m'ont permis de constater sans peine qu'à l'encontre de la croyance universellement répandue, la peinture portraicturale arabe fut très en faveur en Asie-Mineure et en Egypte, ces deux foyers primitifs et principaux de la vie musulmane.

Damas, Baghdad et le Caire eurent de fameuses écoles des Beaux-Arts, qui formèrent d'excellents peintres, et ces peintres furent assez nombreux pour que *Macrisi*, mort

en 1442, dans son *Kitab al-Khitat* (t. 2, p. 318) cite « *Dhaoun-Nibrás-oua-ouns el djoullas fi akhbar el Mouzarwiqin*



min en nâs », le « *Dictionnaire biographique des peintres arabes* » aujourd'hui disparu.

Des ouvrages récents édités au Caire et non encore

traduits, donnent sur la peinture des Arabes quelques renseignements précieux prouvant l'exécution fréquente de portraits à la cour des califes.

C'est ainsi que l'ouvrage de Mohammed Rochdi, *Histoire de la civilisation arabe avant et après l'Islam*, édité au Caire en 1329-1911, reprend et commente les récits de Macrisi (p. 49).

Dans le *Traité de la Littérature arabe*, édité aussi au Caire en 1913 (t. 3, p. 263 et suiv.), Djorgi Zéïdan écrit : « Les fatimites d'Egypte ornaient leurs demeures de tapis et de tentures portant des figures humaines. Un des rois fatimites *Al-Amir bi-Ahkâm Allah* construisit au Caire, tout auprès d'un lac (*Birkatal-Habach*), une maison de plaisance avec un kiosque placé sur le bord de l'eau. Les fenêtres de ce kiosque, entourées de verdure, donnaient sur le lac et, dans chaque panneau, il avait fait peindre un poète du temps, avec sa ville natale dans le fond et de fragments de ses poésies tout autour. A côté de chaque poète était une console dorée et le fatimiste *Al-Amir*, en entrant dans le kiosque, ordonna de mettre 50 dinars sur chaque console ».

D'après Mouradja Hassan, les portes de la mosquée d'Abd el Malek, à Jérusalem, étaient ornées de l'image de Mahomet, et l'intérieur de l'édifice était tapissé de peintures représentant l'enfer et le paradis. A Damas, à Bagdad, au Caire, les Arabes ne crurent nullement désobéir à leurs lois en figurant les traits du Prophète, des personnages vénérés, des califes, des généraux. Les fabriques de Kalmoun, de Daleik, de Belmessa reproduisirent ces figures sur les étoffes précieuses et y ajoutèrent des cérémonies, des fêtes et des chasses. Un musée de peinture fut même ouvert à Bagdad et l'on cite les œuvres des peintres Abdallah, Ibn Aziz, de Bassara, Kasir, Abou-Bekr

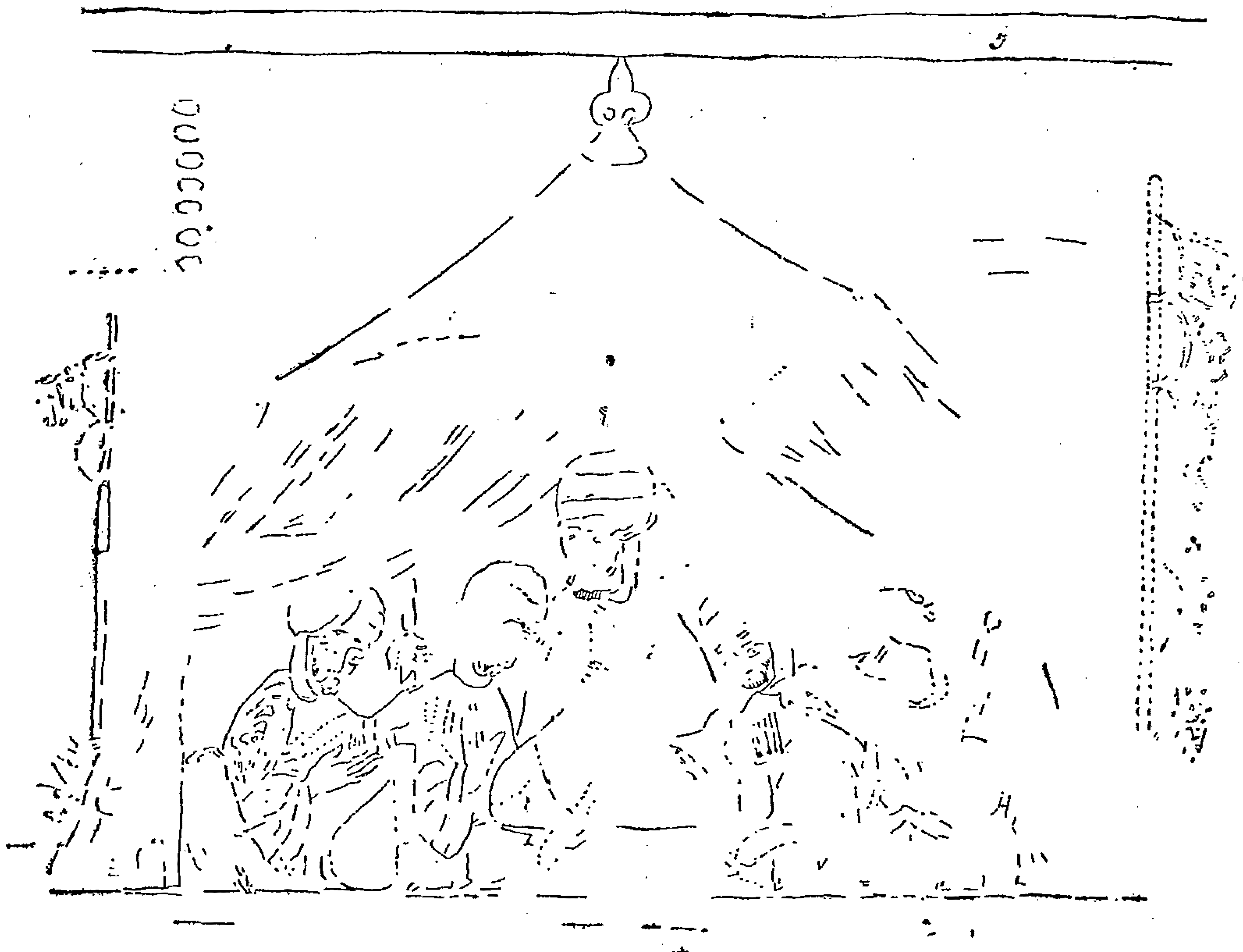
Mohammed, Ahmed ben Yusuf, Mohammed ben Mohammed, etc.

La question me paraît donc tranchée et l'art portraictural existe bien chez les Arabes comme branche cultivée de la peinture.



Une étude intéressante reste à faire, celle des origines de cette peinture. Appartient-elle vraiment en propre aux Arabes, ou fut-elle empruntée par eux à la Perse et à l'Égypte ? Le problème est difficile à résoudre, mais pas insoluble et de nouvelles recherches permettront certainement d'en trouver la solution. Pas plus que les chrétiens, les hindous ou les égyptiens, les arabes n'ont créé

de toutes pièces l'art portraictural ; il ne faut pas leur demander ce que l'on ne saurait exiger d'aucun peuple, des conceptions artistiques pures de tout contact, dégagées de toute influence. Dans ce carrefour mouvementé



que fut l'Orient islamique, de nombreux peuples se sont mêlés ; des bords de l'Yemen les Arabes prirent contact tour à tour avec les Persans, devenu chrétiens sous Kosroès, influencés eux-mêmes par l'art hindou et par l'art chrétien, puis avec les abyssins et les coptes, enfin avec les égyptiens. Ils reçurent de ces peuples, tous très

épris d'art architectural et de peinture, des goûts artistiques qu'ils développèrent bientôt, et il serait souverainement injuste de refuser aux Arabes du moyen âge ce que l'on accorde si largement à tous les peuples du monde, la faculté d'adaptation et le perfectionnement des méthodes et des procédés employés.

D^r EDMOND-VIDAL,
Chargé de mission en Espagne
par le Ministère de l'Intérieur.
